

Monsieur GERARD Gilbert quitte la salle à 20 H 15.

AFFAIRE N° 13 - CESSIONS DE TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession des terrains suivants :

.../...

Références cadastrales	Superficies	Situations	Bénéficiaires de la cession	Prix	Motifs de la cession
D0 29	18 m <sup>2</sup>	Champ-Fleuri	Caisse Centrale de Coopération Economique	Suivant estimation des Domaines	Partie du terrain d'assiette des nouveaux locaux de la C.C.C.E.
AC 119 (partie)	93 m <sup>2</sup>	Rue Lucien Gasparin	Consorts FLEURIE	Suivant estimation des Domaines	Délaissé de la Rue Lucien Gasparin prolongée
AZ 274	59 m <sup>2</sup>	Ex-Ruelle Denage	Mme ALPOU	6 000,00 F (conforme à l'estimation des Domaines)	Voie de desserte de la propriété de l'intéressée

En cas d'accord, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes de vente.

Je mets cette affaire aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

La Commission émet un avis favorable, et demande de rajouter les deux cessions suivantes :

1 -

Référence cadastrale : AC 129 (partie)  
Superficie : 250 m2 environ  
Situation : Rue Lucien Gasparin  
Bénéficiaire de la cession : Département  
Prix : Suivant estimation des Domaines  
Motif de la cession : Délaisseé de terrain inoccupé

2 -

Référence cadastrale : AT 392 (partie)  
Superficie : 60 m2 environ  
Situation : Boulevard de la Source  
Bénéficiaire de la cession : M. PARENT Gaston  
Prix : Suivant estimation des Domaines  
Motif de la cession : Délaisseé de terrain inoccupé

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

-----  
LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE LES AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 16 DEC. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions